

# RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE SUR LA RÉPARTITION DES MONTANTS REÇUS PAR L'ÉTABLISSEMENT POUR LES MESURES DÉDIÉES ET PROTÉGÉES

## Résolution # 1\_09.02.2022

Le conseil d'établissement de l'École Saint-Albert-le-Grand confirme que le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a alloué à l'établissement dans le cadre des mesures dédiées et protégées, un montant de 73 744\$ (voir le document officiel des mesures protégées du MEES). Le conseil d'établissement de l'École Saint-Albert-le-Grand confirme que le déploiement de ces mesures a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement.

Veillez prendre note que ce montant ne couvre que les mesures dédiées et protégées suivantes :

- Aide alimentaire (Mesure 15012);
- Soutien additionnel à la consolidation des apprentissages et à l'engagement scolaire (Mesure 15021 volet 1, 2 et 3);
- À l'école on bouge (Mesure 15023);
- Soutien à la réussite éducative des élèves doués (à haut potentiel) (Mesure 15027);
- Cours d'école vivantes, animées et sécuritaires (Mesure 15029);
- Soutien aux écoles pour la mise en place d'interventions d'efficacité en prévention de la violence et de l'intimidation et pour favoriser un climat scolaire sécuritaire, positif et bienveillant (Mesure 15031);
- Agents de soutien aux collaborations écoles-familles immigrantes (Mesure 15055);
- Acquisition d'œuvres littéraires et d'ouvrages documentaires (Mesure 15103);
- Acquisition de livres de littérature jeunesse et d'ouvrages documentaires pour les classes de l'éducation préscolaire et du 1<sup>er</sup> cycle du primaire (Mesure 15104);
- Sorties scolaires en milieu culturel (Mesure 15186);
- Formation en réanimation cardio-respiratoire au secondaire (Mesure 15200);
- Soutien à l'ajout de classes spéciales (Mesure 15313);
- Temps de concertation, de planification et de préparation (Mesure 30017).

---

Signature du Président ou de la Présidente du conseil d'établissement

---

Signature du Secrétaire du conseil d'établissement

Montréal

---

Lieu

---

Date